

Niveau d'information et recommandation prévu dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais

Pas de niveau d'information et recommandation prévu dans les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme

AUJOURD'HUI

Fin du niveau d'information et de recommandation prévu dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais

DEMAIN

Avant-hier 22/04/2020		Hier 23/04/2020		Aujourd'hui 24/04/2020		Demain 25/04/2020	
Polluants et seuils dépassés en µg/m³		Polluants et seuils dépassés en µg/m³		Polluants et seuils prévus en µg/m³		Polluants et seuils prévus en µg/m³	
Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone
		50		50			

Légende

	Niveau d'alerte
	Niveau d'alerte sur persistance
	Niveau d'information et de recommandation
	Aucun niveau atteint

µg/m³
Microgramme par mètre cube d'air = un millionième de gramme

En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

1^{er} niveau : information et recommandation → des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées

2^{ème} niveau : alerte → en plus des recommandations sanitaires et comportementales du 1er niveau, des mesures obligatoires pour la réduction des émissions de polluants sont mises en place par les Préfets.

Le **niveau d'alerte sur persistance** est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandations est prévu pour le jour même et le lendemain.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

Par mesure de prévention, dans le contexte sanitaire et de confinement actuel, l'Agence Régionale de la Santé et les Préfets vous recommandent de :

- Réduire, voire reporter les activités physiques et sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche) ;
 - Privilégier des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
 - Dans tous les cas, en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, consulter un professionnel de santé ;
 - Maîtriser la température dans votre logement ou votre lieu de travail ;
 - Eviter l'utilisation, en chauffage d'agrément, des cheminées à foyers ouverts ou des poêles et inserts anciens ;
 - Respecter l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts. Stockez-les en attendant de pouvoir les apporter en déchetteries ou transformez-les en compost, en vous référant au guide pratique. <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Elimination-des-dechets-verts>
- Les Préfets rappellent que cette pratique du brûlage à l'air libre des déchets verts, étant particulièrement polluante, est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.
- Des filières alternatives de recyclage des déchets verts peuvent être activées par les élus locaux. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Le détail des mesures recommandées est disponible auprès des préfetures.

EXPLICATION DU PHENOMENE ET PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Les poussières en suspension trouvent pour origines principales le chauffage, les activités économiques (industrielles et agricoles) et le trafic automobile.

Hier, le Pas de Calais était concerné par un dépassement du niveau d'information et de recommandation prévu.

Aujourd'hui, les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont concernés par cet épisode de pollution. Une augmentation des concentrations en particules PM10 a été constatée hier sur la partie littorale du Pas-de-Calais, en raison des conditions météorologiques stables et défavorables à la dispersion et des émissions de polluants. Ce matin, les concentrations sont en hausse sur l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Au vu des conditions météorologiques (faiblement anticycloniques, vents faible et présence d'inversions de température en fin de nuit) et des modèles de prévision de la qualité de l'air, les concentrations de particules en suspension continuent à augmenter.

Elles devraient baisser demain avec l'arrivée d'une nouvelle masse d'air par le Nord-Est. Dans ce contexte, l'épisode de pollution devrait se terminer demain

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi du dispositif et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
https://www.atmo-hdf.fr/ 06 76 41 28 61 S'abonner gratuitement aux alertes	http://www.prefectures-regions.gouv.fr 03 20 30 59 59 (préfecture Nord) 03 21 21 20 00 (préfecture Pas-de-Calais) 03 22 97 80 80 (préfecture Somme) 03 23 21 82 82 (préfecture Aisne) 03 44 06 12 34 (préfecture Oise)	https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/ 0 809 402 032
<p>Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données.</p> <p>Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer quotidiennement en lien avec le changement de situation et les</p>		